ASSEMBLÉE NATIONALE

Jeanine DUBIÉ
Députée des
Hautes-Pyrénées

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Odos, le 24 Septembre 2018

Monsieur François de RUGY
Ministre d'Etat
Ministre de la Transition
écologique et solidaire
246 boulevard Saint-Germain
75700 PARIS

N/Réf. : JD/NS/3454

Monsieur le Ministre,

Informée par la presse de votre décision de donner votre accord à la réintroduction de deux ourses en Béarn, je tiens à vous faire part de ma position sur ce sujet, que d'ailleurs vous ne méconnaissez pas, puisque j'ai eu l'occasion de l'exprimer maintes fois dans l'hémicycle depuis 2012.

En préambule, j'aurais apprécié d'être informée de votre visite par votre cabinet, car même si cette opération d'introduction ne se situe pas dans ma circonscription, je vous rappelle que la deuxième circonscription des Hautes-Pyrénées est contiguë au lieu pressenti pour le lâcher. Comme vous ne pouvez l'ignorer, l'ours ne connait pas les frontières départementales et les prédations occasionnées par les deux mâles déjà présents aujourd'hui frappent aussi le Val d'Azun et le Pays Toy, deux vallées situées dans les Hautes-Pyrénées.

A plusieurs reprises les parlementaires des Hautes-Pyrénées ont fait connaitre leur totale opposition à ce funeste projet d'introduction, de par ses conséquences néfastes sur le pastoralisme.

D'une part, lors d'un diner républicain, le 25 Juillet dernier, à l'abbaye de l'Escaladieu dans les Hautes-Pyrénées, où le Président de la République s'est déclaré sensible à cette situation préoccupante. Il a assuré comprendre les problèmes de cohabitation entre ours et troupeaux. Il a dit qu'il connaissait l'opposition des éleveurs et a affirmé la priorité que représente le maintien du pastoralisme dans les montagnes. Il a expliqué que ce dossier de réintroduction n'était pas prioritaire pour lui et qu'il n'engagerait pas sa crédibilité politique sur celui-ci. Quelle cohérence entre ce discours et votre décision ?

D'autre part, nous avons réaffirmé notre position lors d'un déjeuner au Ministère de l'écologie, le 31 Juillet dernier, réunissant l'ensemble des parlementaires des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques, sur invitation de votre prédécesseur, Nicolas Hulot. Ce dernier, nous a expliqué devoir avant tout considérer ce dossier à l'aune de la position de la France dans les instances internationales de protection de la biodiversité. Il opposait ainsi notre vision locale à une vision planétaire sur la question, arguant que nous devions restaurer la population d'ours, pour que

Permanence Parlementaire : 2, rue des Graves - Route de Lourdes - 65310 ODOS - Tél. : 05 62 56 32 32 - Courriel : secretariat@jeaninedubie.fr
Assemblée Nationale : 126, rue de l'Université - 75355 PARIS - 07 SP - Courriel : jeanine.dubie@assemblee-nationale.fr
Site internet : www.jeaninedubie.fr

la France puisse continuer à convaincre les pays du Sud de sauver les primates et autres espèces au bord de l'extinction. Les bergers pyrénéens ayant ainsi entre leurs mains, plus que le sort d'un animal mais le sens d'un message à résonance planétaire. C'est un motif que nous avons d'autant plus réfuté que l'ours brun n'est pas en danger d'extinction en Europe. Il nous a également fait part de menaces de pénalités financières émanant de la Commission européenne à l'égard de la France, ce que j'ai contesté dans la mesure où en vertu de l'article 22 de la directive « Habitats », rien n'oblige l'État français à réintroduire. Madame Michèle PAPPALARDO, Directrice de Cabinet, m'a promis l'envoi rapide d'une note de synthèse sur ce sujet.

Je l'attends encore.

Monsieur le Ministre, vous savez bien qu'il ne s'agit plus de sauver l'Ours pyrénéen en tant que sous-espèce endémique, puisqu'elle ne survit plus que dans 50% du sang du seul Cannellito, mais simplement d'introduire des ours bruns dans les Pyrénées. Or, je m'interroge de l'intérêt d'une telle mesure, car Ursus Arctos n'est pas menacé d'extinction en Europe. Je ne saisis pas non plus l'intérêt écologique qui consiste à déménager quelques individus de Slovénie jusque dans les Pyrénées, alors qu'il n'y a pas danger pour eux dans leur milieu d'origine. Je m'interroge également quant au stress et au traumatisme que l'on inflige inutilement à ces fauves, à l'heure où l'on commence à comprendre et légiférer en faveur du bien-être animal.

J'aimerais également savoir, Monsieur le Ministre, en quoi la présence d'ours bruns dans les Pyrénées procède d'une urgence écologique ? Est-ce là que se jouent notre transition énergétique ou notre adaptation nécessaire aux changements climatiques ? En termes de biodiversité, y a-t-il nécessité à ces introductions pour assurer la pérennité de l'écosystème pyrénéen ? Il me semble que le coût de cette mesure, au regard de son intérêt, ne constitue qu'un gaspillage manifeste d'argent public.

Je le réaffirme, la présence de populations d'ours est incompatible avec la pratique de l'agropastoralisme, d'autant que l'espèce introduite possède un régime alimentaire nettement plus carnivore que l'authentique souche autochtone, aujourd'hui disparue.

L'agropastoralisme a pourtant besoin d'être préservé, voire encouragé. C'est une pratique agricole extensive, en adéquation avec les meilleures recommandations agroenvironnementales, et qui participe largement au maintien de la biodiversité.

Il assure, entre autres, la production d'aliments de qualité reconnus. Ici, dans les Hautes-Pyrénées, le mouton de Barèges-Gavarnie se retrouve menacé par votre décision. Il s'est vu reconnaitre la seule AOC Mouton de France, en 2003, et la seule AOP mouton d'Europe en 2008. Le mouvement Slow Food reconnait sa qualité de production exceptionnelle en le comptant parmi ses sentinelles. Or, le libre pâturage des ovins jusqu'à de hautes altitudes est inscrit dans le cahier des charges de l'AOP, et est essentielle à la qualité exceptionnelle de cette viande.

Au-delà de ce cas précis, l'équilibre de l'agriculture, tout au long de la chaine pyrénéenne, se retrouve ébranlé par votre décision. A terme, ce sont des petites et moyennes exploitations qui vont disparaitre, faute de moyens pour se prémunir de l'ours.

Une étude d'impact sérieuse a-t-elle été réalisée prenant en compte les externalités négatives de la réintroduction d'ours dans les Pyrénées ? Si c'était le cas, j'apprécierais que vous m'en rendiez destinataire.

Je sais parfaitement que des mesures de compensations et de subventions existent pour maintenir l'agropastoralisme. Elles sont indispensables. Mais pouvez-vous me fournir des documents engageant l'État et l'Europe à les reconduire au-delà de 2028, date de la fin du présent Plan Ours ? En effet, beaucoup en doutent au regard des difficultés que l'État rencontre déjà pour maintenir des écoles et des services publics dans nos zones de montagne.

Concernant le tourisme, j'ai bien noté dans le chapitre IV.2 du « Plan d'actions ours brun - 2018-2028 », l'intention louable d'une « Recherche et développement d'une offre de promotion touristique » dédiée à la biodiversité. En quoi l'ours arrivera-t-il à entrer dans une quelconque offre touristique ? L'ours fuit l'homme naturellement et a besoin d'une certaine tranquillité. Comment pourra-t-on attirer le touriste sur l'image d'un animal qu'il ne pourra pas voir, à moins de contrevenir à toute éthique de conservation, par le nourrissage artificiel par exemple ? Je pense donc que l'ours ne compensera jamais la disparition des bergers et des troupeaux qui participent réellement, par leur présence, à l'attractivité de nos montagnes.

Avez-vous des données objectives et chiffrées me permettant d'envisager le contraire ? Dois-je vous rappeler en retour les chiffres et les coûts des prédations pour 2017, et les premiers chiffres pour 2018, que vous avez forcément entre les mains ?

Loin de remplir une réelle mission d'ordre environnemental, votre décision va en revanche pousser à son paroxysme le désarroi d'une profession déjà malmenée. C'est la violence du désespoir que vous encouragez. Les habitants des vallées pyrénéennes méritent mieux que ce simple coup politique et médiatique dont la portée écologique est dérisoire, mais qui a des conséquences graves sur l'économie montagnarde.

Je joins également à ce message la motion adoptée par le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées le 22 Juin 2018, et celle des élus de l'ANEM, adoptée en Congrès du 20 Octobre 2017, engageant l'État à renoncer à toute réintroduction.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de revenir sur votre décision de réintroduire des ours dans les Pyrénées.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Ministre,** en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Jeanine DUBIÉ